



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE VENDREDI 14 DÉCEMBRE 2018 À 8 h 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n ^o 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n ^o 2
	Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n ^o 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n ^o 4
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n ^o 5
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n ^o 6
 <u>Sont aussi présents :</u>	Madame Josée Latour	trésorière
	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

18-12-357

1- Approbation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé en ajoutant la facture numéro 0242973 de Norda Stelo au point 12.

ADOPTÉE

2- Dépôt du Projet de Règlement 18-884 décrétant l'imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2019

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été respectées.

CONSIDÉRANT que le maire a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 décembre 2018.

La greffière dépose le Projet de Règlement 18-884 décrétant l'imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2019. Copie dudit projet de règlement est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

18-12-358

3- Embauche de Sylvain Laflamme au poste de contremaître aux opérations

CONSIDÉRANT la résolution 18-11-301 autorisant l'ouverture du poste de contremaître aux opérations.

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection déposé au dossier de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que M. Sylvain Laflamme soit engagé à titre de contremaître des opérations au Service des travaux publics selon les conditions prévues à la convention de travail des cadres de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts. M. Laflamme entrera en fonction le 17 décembre 2018 selon les modalités suivantes :

- au salaire prévu au 4^e échelon de l'échelle salariale du poste de contremaître;
- 20 jours ouvrables de vacances cumulés selon la période de service prévue à l'article 4.2 de l'entente sur les conditions de travail des cadres;
- 10 jours ouvrables en compensation du surtemps effectué et non rémunéré, calculés au prorata à compter du début de son affectation à la garde de semaine;
- une période de probation de 12 mois.

ADOPTÉE

18-12-359 4- Liste de rappel d'ouvriers de maintenance aux Travaux publics – nomination de Clément Daraïche et embauche de Sébastien Therrien

CONSIDÉRANT la résolution 18-11-300 autorisant l'ouverture de postes d'ouvriers de maintenance aux Travaux publics pour liste de rappel.

CONSIDÉRANT la candidature de M. Clément Daraïche à l'emploi de la Ville, comme préposé de maintenance Loisirs sur liste de rappel, depuis le 17 juillet 2017.

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection. déposé au dossier de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- De nommer M. Clément Daraïche premier sur la liste de rappel d'ouvriers de maintenance aux Travaux publics.
- D'embaucher M. Sébastien Therrien en deuxième place sur la liste de rappel d'ouvriers de maintenance aux Travaux publics, et ce, conditionnellement à ce qu'il passe un examen médical physique chez un professionnel compétent.

ADOPTÉE

18-12-360 5- Poste de commis de bibliothèque 15 heures semaine

Après discussion, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de rayer ce point.

ADOPTÉE

18-12-361 6- Relocalisation temporaire de la bibliothèque

CONSIDÉRANT la nécessité de relocaliser temporairement la bibliothèque municipale lors des travaux de mise aux normes de la Maison de la culture.

CONSIDÉRANT la possibilité de louer un espace de 2 928 pieds carrés au taux de 11 \$ du pied carré, soit 2 684 \$ plus taxes par mois, au 107, 3^e Avenue Ouest (anciennement occupé par Services Canada).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ la directrice de la Culture, madame Monique Campion, à signer le bail à intervenir avec Postes Canada pour un bail d'une durée de huit (8) mois avec la possibilité de le prolonger de mois en mois jusqu'à la fin des travaux de mise aux normes de la Maison de la culture.

ADOPTÉE

18-12-362

7- Aide financière au Centre de plein air de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière, datée du 16 novembre 2018, du Centre de plein air de La Haute-Gaspésie de l'ordre de 10 000 \$.

CONSIDÉRANT les sommes investies dans l'achat d'une motoneige, les réparations à la dameuse et au remonte-pente.

CONSIDÉRANT que le conseil est d'accord pour accorder une aide financière au Centre de plein air.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder une aide financière de 5 000 \$ au Centre de plein air de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE

18-12-363

8- Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement 2.2.1 à Proulx, Savard, Cardin, Ramirez, Julien, Consortium d'architectes

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-338 acceptant la soumission du Consortium Proulx Savard Cardin Ramirez Julien, au prix de 130 000 \$ avant taxes, pour services professionnels en architecture pour la conception des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture.

CONSIDÉRANT la facture PSCRJ-18102 au montant de 47 040 \$ avant taxes.

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement 2.2.1 de Planigram.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 54 084,24 \$, taxes incluses à Proulx, Savard, Cardin, Ramirez, Julien, Consortium d'architectes. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711

ADOPTÉE

18-12-364

9- Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement 2.3.1 et 2.3.2 à Les Consultants S.M.

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-339 acceptant la soumission de Les Consultants S.M. inc., au prix de 64 300 \$ avant taxes, pour les services professionnels en ingénierie structure, civil, mécanique et électricité qui sera responsable de la conception des plans et devis ainsi que de la surveillance des travaux dans le cadre du projet de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture, incluant la salle de spectacle et la

bibliothèque.

CONSIDÉRANT la facture 364757 au montant avant taxes, de 1 653,02 \$ et la facture 365658 au montant de 3 017,98 \$ avant taxes.

CONSIDÉRANT les recommandations de paiement 2.3.1 et 2.3.2 de Planigram.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 5 370,48 \$, taxes incluses, à Les consultants S.M. inc. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

- 18-12-365 10- Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement 2.4.3 et 2.4.5 à Mario Brien inc.

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-340 par laquelle le conseil acceptait la soumission de Mario Brien, au prix de 79 056,81 \$ avant taxes, pour services professionnels en scénographie dans le cadre de la phase 1 du projet de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture, incluant la salle de spectacle et la bibliothèque.

CONSIDÉRANT les factures 11111801 et 09121801 de Mario Brien inc. aux montants de 3 250 \$ plus les taxes.

CONSIDÉRANT les certificats de paiement 2.4.3 et 2.4.5 de Planigram au montant de 3 736,68 \$ chacun incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 7 473,36 \$, taxes incluses, à Mario Brien inc. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

- 18-12-366 11- Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement à R3D Conseil inc. – facture 023807

CONSIDÉRANT la résolution 17-09-263 acceptant la soumission du Consortium R3D – Planigram, au prix de 149 700 \$, plus les taxes, pour la gestion du projet de rénovation et mise aux normes de la Maison de la culture et de la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne.

CONSIDÉRANT la facture 023807 de R3D au montant de 23 952 \$ avant taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 27 538,82 \$, taxes incluses, à R3D. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711

ADOPTÉE

- 18-12-367 12- Mise à jour plan d'intervention pour réseaux d'eau potable, d'égouts et des chaussées – autorisation de paiement à Norda Stelo – factures 0243304 et 0242973

CONSIDÉRANT la résolution 15-09-235 en vertu de laquelle le conseil confiait au Groupe-conseil Roche ltée (devenu Norda Stelo) le mandat de

la mise à jour du plan d'intervention pour les réseaux d'eau potable, d'égouts et des chaussées en contrepartie d'une somme de 171 312,75 \$ incluant les taxes.

CONSIDÉRANT la facture 0242973 au montant de 3 700 \$ plus les taxes

CONSIDÉRANT la facture 0243304 au montant de 8 201 \$ plus les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 13 683.18 \$ incluant les taxes à Norda Stelo. Cette dépense sera prise à même les sommes prévues au TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

18-12-368

13- Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) – travaux routes Lavoie et Noël-Pelletier

ATTENDU la réalisation de l'agrandissement de la virée à l'extrémité de la route Noël-Pelletier et le remplacement d'un ponceau de 300 mm sur la route Lavoie.

ATTENDU que le directeur des Travaux publics de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV).

ATTENDU que le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli.

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV.

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts approuve les dépenses d'un montant de 14 989 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

18-12-369

14- Projet de pêche exploratoire au verveux dans les municipalités et sur la côte de la Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance du projet d'Explorer de pêche exploratoire au verveux dans les municipalités et sur la côte de la Haute-Gaspésie dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à contribuer au projet de pêche exploratoire au verveux, en nature, en :

- ciblant les sites pouvant accueillir les verveux selon des caractéristiques précises,
- contribuant à l'installation-désinstallation des engins en avril et septembre (± 4 heures x 2 personnes, 2 fois /an),

- collaborant au processus d'embauche des pêcheurs à pied.

ADOPTÉE

18-12-370

15- Approbation du budget 2018 de l'OMH révisé au 5 décembre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve le budget 2018 de l'OMH révisé en date du 5 décembre 2018 dans lequel la participation financière de la Ville demeure à 69 113 \$.

ADOPTÉE

18-12-371

16- Autorisation de signature des effets bancaires

ATTENDU que deux signatures sont nécessaires lors de l'émission d'un chèque par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1) Que les personnes suivantes soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, les chèques et effets bancaires de la Caisse populaire de La Haute-Gaspésie (folios 14604, 100430 et 20013) :
 - Le maire ou, en son absence et à défaut, le maire suppléant dûment nommé par résolution et la trésorière ou en son absence et à défaut, le directeur général ou, en son absence et à défaut, la greffière.
- 2) Que la trésorière ou, en son absence et à défaut, ses suppléants ci-haut nommés soient et sont autorisés à recevoir, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, les formules et relevés de tous les comptes détenus par la Ville à la Caisse populaire de La Haute-Gaspésie et tout autre effet s'y rapportant.

ADOPTÉE

16- Période de questions

Il n'y a aucune question.

18-12-372

17- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 10 h 17.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE
GREFFIÈRE

SL/hl
